



Strasbourg, le 20 janvier 2021

Chères représentantes, chers représentants d'OING

Lors de ses réunions de décembre, la Conférence des OING a fait un grand pas, en se tournant vers l'avenir. Cela me réjouit beaucoup et me rassure, car maintenant nous sommes mieux outillés pour envisager l'avenir. La Conférence est prête à produire des changements dans la vie des Européennes et des Européens, aux côtés des ONG locales et nationales, des experts de la société civile, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe.

Cette lettre vise à attirer votre attention sur de nouvelles dispositions et pratiques, ainsi que de vous informer des processus qui se dérouleront jusqu'à notre prochaine session.

**1. Code de conduite de la Conférence des OING** lien : [168093b8be \(coe.int\)](https://168093b8be.coe.int)

À travers l'adoption du nouveau règlement, la Conférence des OING a complété la mise en place du Code de conduite (adopté en 2019).

Le nouveau règlement a formalisé la création et le fonctionnement du Comité d'appel. C'était le dernier élément qui nous manquait afin que la mise en place du Code soit effective.

**Le secrétariat est en train de mettre en place un registre public en ligne où tout cadeau ou tout avantage similaire reçus en tant que participant devront être déclarés (art.16) ainsi qu'un registre d'intérêts pour déclarer tout conflit d'intérêts si ce dernier n'a pas pu être évité avant l'activité (art. 10) conduite au sein de la Conférence des OING**

Ce Code de conduite n'est pas une vitrine. Il dicte les règles qui doivent être respectées par nous tous, afin que notre « vivre ensemble » au sein de la Conférence des OING se passe le mieux possible. Il appelle les participants à la Conférence des OING à s'abstenir d'entreprendre des « actions susceptibles de porter atteinte de façon injustifiée à la réputation ou à l'intégrité de la Conférence, d'un participant ou du Conseil de l'Europe » (art 6), à ne pas utiliser la position de participants au sein de la Conférence des OING pour servir ses propres intérêts (art 13), à ne pas diffuser des informations inexactes ou encore, à ne pas utiliser le logo ou aucun symbole officiel du Conseil de l'Europe, y compris de la Conférence des OING, sans l'autorisation préalable du Secrétariat (art.15).

Il est également important de rappeler que pour que la Conférence des OING soit une vraie expression de la démocratie participative et citoyenne, les participants ne doivent suivre

« aucune instruction d'un organisme gouvernemental ou intergouvernemental dans leur manière de contribuer aux activités de la Conférence des OING » (art 11).

Informier les OING de ces règles et vous inviter à relire d'une manière attentive notre Code de conduite est mon devoir. J'invite aussi toute organisation et toute personne concernée à poser des questions concernant l'usage du Code, en les adressant au Comité de vérification et de litige, qui est l'organe responsable de superviser l'application de cet outil.

## **2. La Session de printemps de la Conférence des OING**

Comme nous l'avons décidé ensemble, la Session de printemps se déroulera dans la semaine du 26 avril 2021. Les réunions plénières de la Conférence des OING auront lieu les 27 et le 28 avril. Comme ce sera la dernière session de la Commission permanente actuelle, nous aurons la joie de vous présenter le bilan de ce mandat. Pour le dresser, la Commission permanente travaille sur un outil d'évaluation du Plan d'action 2018-2021 qui, sous peu, sera adressé à toutes les entités qui ont contribué à ce Plan. Les représentant.e.s de la Conférence des OING aux comités directeurs, comités des parties et les commissions parlementaires ont également été sollicités pour faire un retour analytique sur les contributions effectuées.

### **Élections de la/ du Président.e, des Vice-Président.e.s et des membres élus de la Commission permanente**

Comme tenu de l'évolution actuelle de la pandémie et de la campagne de vaccination, il est difficile d'espérer que nous pourrons accueillir tous les membres au Conseil de l'Europe en avril. Les élections se dérouleront à travers les outils numériques mis à disposition par le Conseil de l'Europe.

**L'appel à candidatures à tous les postes au sein de la Commission permanente vous sera transmis par le Secrétariat le 26 janvier 2021.** A partir de cette date, les OING pourront présenter les candidat.e.s, **en envoyant les documents demandés au plus tard 60 jours avant l'ouverture de la session (art. 109), donc au plus tard le 26 février 2021.**

**Vous allez recevoir également des informations précises sur les règles à respecter dans le cadre de la campagne électorale.**

Je vous invite dès à présent à lire attentivement le règlement pour vous informer sur le cadre qui régit ces élections.

Chaque nouveau leadership devrait conduire à un renouvellement d'idées, d'énergie et à encore plus d'engagement. Ceci est aussi une grande opportunité pour la Conférence des OING qui choisira des personnes dévouées pour le travail collectif, des personnes qui auront une vision concrète du progrès à faire et que nous voudrons suivre dans l'intérêt de notre organisation.

Après 6 ans au service de la Conférence des OING en qualité de la Présidente, je peux dire que la fonction exercée et la confiance accordée par les OING constituent un moteur puissant permettant de produire de réels changements pour la société civile au sein des Etats membres et au sein du Conseil de l'Europe. Quant à la fonction élective, il ne s'agit donc pas d'un titre, mais d'un service pour les droits et les libertés des personnes et des organisations de la société civile. Cela nécessite un investissement considérable, mais la joie qui suit les accomplissements est plus grande que les difficultés. Cela vaut la peine d'être vécu !

Soyez donc nombreuses et nombreux à vous présenter pour prendre des responsabilités au sein de la Commission permanente, afin de vivre une aventure humaine et institutionnelle.

Choisissions de bons baromètres pour l'avenir, pour nous guider et pour faire grandir la Conférence des OING !

### Propositions des comités

En instaurant les comités, selon les termes définis dans le règlement, la Conférence des OING a rejoint le principe adopté par le Comité des Ministres à sa réunion à Helsinki, valable pour tout le Conseil de l'Europe, qui est le renforcement d'une culture axée sur les résultats. L'approche qui sera privilégiée à l'avenir est celle qui ressemble à des groupes de type « task force » permettant une réactivité et une plus grande adaptabilité et la souplesse dans le fonctionnement des organes.

À partir du mois d'avril et après l'élection des membres de la Commission permanente, il apparaît évident que la nouvelle équipe aura besoin d'un peu de temps pour proposer à l'Assemblée générale un Plan stratégique trisannuel (art.13). Cependant, il paraît aussi évident qu'entre la session de printemps et la session d'automne (octobre), la Conférence doit être active.

L'équipe actuelle a donc décidé d'ouvrir dès maintenant l'appel à comités. Bien évidemment, tous les comités souhaités par la Conférence des OING n'ont pas besoin d'être établis dès le mois d'avril, mais il est important que quelques-uns commencent le travail.

**En annexe de cette lettre, vous trouverez, les informations requises si les OING souhaitent proposer un comité. Il est également nécessaire de relire le chapitre du règlement relatif aux « Comités », afin de prendre en compte les conditions et les critères qui guideront l'Assemblée générale dans le vote.**

Un des critères énoncé dans le règlement est la pertinence de la question proposée au regard du Plan stratégique trisannuel adopté par l'Assemblée générale et des travaux en cours ou à entreprendre par les organes du Conseil de l'Europe (art.62).

Afin de vous donner quelques éléments de guidance qui pourraient faciliter vos propositions, il est tout d'abord nécessaire de regarder les travaux menés au sein des comités directeurs et leurs groupes de rédaction, au sein des comités intergouvernementaux, des comités des parties et les commissions de l'APCE. Consultez l'agenda des travaux des organes principaux qui se trouvent en note de bas de pages<sup>1</sup>. La liste ne couvre pas l'ensemble des organes qui

---

<sup>1</sup> [COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME \(CDDH\) \(coe.int\)](#) (CDDH)  
[Comité européen sur la démocratie et la gouvernance \(CDDG\) \(coe.int\)](#) (CDDG)  
[Committee on Bioethics \(DH-BIO\) \(coe.int\)](#) (DH-BIO)  
[Commission pour l'égalité de genre \(coe.int\)](#) (GEC)  
[Conseil de l'Europe Comité européen de coopération juridique \(coe.int\)](#) (CDCJ)  
[Comité directeur sur les médias et la société de l'information \(CDMSI\) \(coe.int\)](#)  
[Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives \(CDPPE\) \(coe.int\)](#)  
[Comité directeur européen pour la jeunesse \(coe.int\)](#)  
[Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage \(CDCPP\) - Page d'accueil \(coe.int\)](#)  
[CAHAI - Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle \(coe.int\)](#)  
[Comité pour les droits de l'enfant \(coe.int\)](#)

existent au sein du Conseil de l'Europe et le développement peut être envisagé par la nouvelle équipe.

La Secrétaire générale souhaite proposer au Comité de Ministres un cadre stratégique plus long (4 ans) que celui que l'Organisation pratique actuellement et qui est lié à l'exercice budgétaire de 2 ans. Ceci sera sûrement en discussion dès le printemps prochain, lorsque le Comité des Ministres commencera l'élaboration du budget pour le prochain biennium.

Si l'on suit les différents travaux en cours et les rapports adoptés par les comités directeurs du Conseil de l'Europe, on peut déjà identifier un certain nombre de priorités qui pourraient être inscrites à l'agenda de l'Organisation.

- L'exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme par les États membres reste une priorité haute du Comité des Ministres. Comme vous le savez, les ONG peuvent contribuer au processus de surveillance en accord avec la règle 9<sup>2</sup> [des règles de surveillance de l'exécution des arrêts et des conditions des règlements amiables](#),
- La liberté d'association, la liberté d'expression, de réunion et la participation démocratique,
- La protection des défenseurs des droits humains,
- Le cadre légal garantissant l'utilisation de l'intelligence artificielle, en respectant les droits humains, les principes éthiques, les règles démocratiques et l'Etat de droit,
- La protection de l'environnement dans la perspective démocratique et du respect des droits humains,
- L'éducation à la citoyenneté démocratique et la participation des jeunes à la démocratie,
- La pauvreté et les inégalités sociales. Ici il s'agira de renforcer et d'améliorer le mécanisme de suivi de la Charte sociale européenne révisée<sup>3</sup> et du Protocole des réclamations collectives pour lequel les OING ont un rôle déterminant à jouer,
- La protection des groupes vulnérables (protection des personnes victimes de violence domestique, droits des migrants et réfugiés, victimes de la traite des êtres humains, etc.),
- Les discriminations multifactorielles basées sur le genre, l'origine ethnique, la religion et les croyances.

En octobre 2020, la Secrétaire Générale a annoncé, lors de l'échange de vues avec la Conférence des OING, que l'une de ses priorités sera la mise en œuvre des décisions d'Helsinki, qui visent à mieux associer la société civile aux travaux des organes du Conseil de

---

[Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#)

[GREVIO \(coe.int\)](#)

[GRETA \(coe.int\)](#)

[European Committee of Social Rights \(coe.int\)](#)

[Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable \(coe.int\)](#)

[Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées \(coe.int\)](#)

<sup>2</sup> Le Comité des Ministres est en droit de prendre en considération toute communication transmise par des organisations non gouvernementales, ainsi que par des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, concernant l'exécution des arrêts conformément à l'article 46, paragraphe 2, de la Convention.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le rapport du CDDH [sur l'amélioration de la mise en œuvre des droits sociaux en Europe](#)

l'Europe. L'objectif serait de créer plusieurs canaux par lesquels la société civile pourrait être associée aux activités du Conseil de l'Europe.

Cela reste un défi majeur pour la Conférence des OING. Elle doit montrer que sa contribution n'est pas remplaçable, et plus encore, elle est essentielle, si l'on considère la diversité du secteur de la société civile et la nécessité d'un suivi des travaux du Conseil de l'Europe à moyen et long terme. La Conférence peut y parvenir par

- la qualité et la pertinence de ses travaux/actions,
- sa capacité à influencer les processus décisionnels dans les différents organes du Conseil de l'Europe,
- des activités de communication ciblées destinées aux groupes de la société civile dans les États membres.

La clé du succès réside dans la connexion avec le terrain :

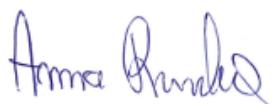
- avec les groupes de la société civile locale et nationale,
- les mouvements de citoyens,
- les membres des OING dans les États membres

La Conférence des OING ne doit jamais perdre de vue qu'elle doit être reliée aux territoires et aux personnes qui y vivent. Les visites de la Présidente et de la délégation de la Conférence dans les Etats membres constituent une méthodologie pertinente pour le dialogue avec la société civile et les représentants des Etats, mais cela ne peut absolument pas être la seule façon d'établir un tel lien.

Ce qui est important, c'est que vos membres puissent participer aux réunions de la Conférence et que celle-ci se rapproche des citoyennes et des citoyens, sans perdre de vue son caractère transnational.

C'est dans cet esprit de fin et de renouveau que j'aurai le plaisir de vous retrouver en avril 2021.

Je vous souhaite une bonne préparation de la session !



Anna Rurka

Présidente de la Conférence des OING